



COMMUNE DE FROIDCHAPELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJETS DE « PLAN D'EXPLOITATION DES ÉOLIENNES » ET DE « PLAN RELATIF À L'ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES » - PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
4 février 2020	17 février 2020	2 avril 2020 à 16 h 18 mai 2020 à 16 h	DELFERIERE Dominique Conseiller en aménagement du territoire

Cependant, en raison de la lutte contre la pandémie de Covid-19, la Région wallonne a pris des mesures utiles pour prévenir et traiter toute situation problématique dans le cadre strict de cette pandémie et de ses conséquences au travers de différents arrêtés adoptés par le Gouvernement wallon.

L'un de ces arrêtés implique que les délais d'instruction des demandes de permis sont suspendus du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus. Cette durée est prorogable, le cas échéant, deux fois pour une même durée sur décision du gouvernement wallon.

Par conséquent, la date de clôture de la présente enquête publique est fixée au 18/05/2020 à 16 h.

Durant la période de suspension, les réclamations peuvent être adressées au collège communal.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9 h à 12 h **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT (port du masque obligatoire)** à l'adresse suivante : place Albert Ier 38 à 6440 Froidchapelle.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune ou sur internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ~~ou le samedi matin~~, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **M. Dominique DELFERIERE, conseiller en aménagement du territoire au 060/45 91 42 ou dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be**.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites électroniques a accès au formulaire prévu à cet effet sur le lien <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>. A défaut, le formulaire PDF imprimable sur format papier, téléchargeable via l'adresse internet susvisée, peut être envoyé dûment complété (pour le 04/05/2020 au plus tard) à l'administration communale ou encore à l'administration régionale à l'adresse suivante :

Plan d'exploitation des éoliennes et plan relatif à l'acoustique des éoliennes

Via courriel : plan-exploitation-eoliennes@spw.wallonie.be

ou par courrier :

Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles, et Environnement –
SPW ARNE

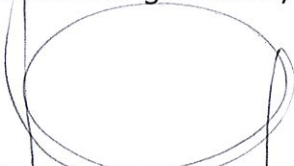
Département de l'Environnement et de l'Eau – Département des politiques
européennes et des accords internationaux

Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

A Froidchapelle, le 04/05/2020.

Par le collège :

La directrice générale,



Anne AELGOET



Le bourgmestre,



Alain VANDROMME

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces plans, de catégorie A.2., sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ces plans ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ces plans sont également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera les plans susvisés par arrêté délibéré en son sein.